

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 juillet 2008

CP 08/07-0

TARN ET GARONNE HABITAT DESIGNATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TARN ET GARONNE HABITAT

Le décret 2008-566 du 18 juin 2008 fixe la nouvelle composition des conseils d'administration et l'organisation de la gouvernance des Offices publics de l'habitat.

Il appartient désormais aux collectivités territoriales de rattachement (en l'occurrence le Conseil Général de Tarn-et-Garonne) de fixer le nombre des membres du conseil d'administration de l'office départemental et de procéder à la désignation des membres du conseil d'administration, **avant le 2 août 2008**, date butoir fixée par le décret. A défaut, le Préfet serait amené à procéder à des nominations d'office.

Il importe ainsi que la Commission Permanente, en urgence, procède à sa désignation.

I - Configuration du conseil d'administration : nombre de membres

Le décret prévoit que le conseil d'administration peut être composé de 23 ou de 27 membres.

Je vous propose de fixer à 23 le nombre des membres du conseil, ce qui correspond au choix effectué par la très grande majorité des offices appartenant à la strate 2000-5000 logements (dont Tarn-et-Garonne Habitat).

II - Les conseillers désignés par le Conseil Général

Ils sont au nombre de 14, soit 6 conseillers généraux, 7 personnalités qualifiées qui ne peuvent pas être des élus de la collectivité de rattachement et 1 personnalité issue du monde de l'insertion et du logement.

a) les 6 conseillers généraux :

Lors du dernier renouvellement, cinq conseillers généraux avaient été désignés pour siéger au conseil d'administration de Tarn-et-Garonne Habitat. Il convient d'en désigner un de plus.

b) 7 personnalités qualifiées dont :

- 2 personnalités ayant la qualité d'élu d'une collectivité ou d'un EPCI en dehors des élus du Conseil Général,
- 5 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales.

c) 1 représentant d'association d'insertion par le logement des personnes défavorisées.

III- Les membres du conseil d'administration désignés par les institutions

En application du décret, il incombe au Conseil Général de saisir :

- la Caisse d'Allocations Familiales pour 1 représentant,
- l'Union Départementale des Associations Familiales pour 1 représentant,
- le Comité Interprofessionnel du logement pour 1 représentant,
- les syndicats (FO et CGT) pour 2 représentants,

aux fins de désignation par ces institutions, de leurs représentants.

IV - Les représentants des locataires :

Ils siégeront après leur élection (ils sont au nombre de 4).

En conséquence, je vous propose de désigner :

a) pour les conseillers généraux :

MM. Guy-Michel EMPOCIELLO, José GONZALEZ, Guy HÉBRAL, Claude MOUCHARD et Jean-Pierre QUÉREILHAC désignés lors du dernier renouvellement, de désigner Monsieur Michel MARTY.

b) Pour les deux élus locaux autres que les conseillers généraux :

- Monsieur Philippe FRANÇOIS, adjoint au Maire de Montauban délégué à l'urbanisme,
- Monsieur Francis LABRUYÈRE, Maire de Villemade, Président de l'Association des maires de Tarn- et-Garonne.

c) Pour le monde de l'insertion :

- Monsieur Michel JALLUT, Président des Restaurants du coeur.

d) Pour les personnes qualifiées (5) :

- Monsieur Yvon COLLIN, Président du Pact Arim de Tarn-et-Garonne,
- Monsieur Paul COURONNE, Président de la Caisse Locale du Crédit Agricole de Montauban,
- Madame Catherine PUJOL, représentante de l'ADIL,
- Monsieur Thierry DEVILLE, représentant de la Caisse d'Epargne,
- Monsieur Robert DESCAZEAUX, Président du Syndicat Départemental d' Energie.

e) Pour les représentants des institutions, de prendre acte des désignations opérées pour chaque organisme à savoir :

- Monsieur Gabriel BONNAND-ADIDA représentant du syndicat FO,
- Monsieur Jean-Claude GROC, représentant du syndicat CGT,
- Monsieur Maurice PAOLPI, représentant de la CAF,
- Monsieur Jean-Louis CHASTANG, représentant du CIL,
- Monsieur Xavier RENIER, représentant de l'UDAF.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ce dossier et procéder aux désignations ci-dessus évoquées.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 juillet 2008

CP 08/07-0

**TARN ET GARONNE HABITAT
DESIGNATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE TARN ET GARONNE HABITAT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le décret 2008-566 du 18 juin 2008 fixant la nouvelle composition des conseils d'administration et l'organisation de la gouvernance des Offices publics de l'habitat,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Fixe à 23 le nombre des membres au Conseil d'administration de Tarn-et-Garonne Habitat ;
- Désigne :

Les 6 conseillers généraux suivants :

MM. Guy-Michel EMPOCIELLO,
José GONZALEZ,
Guy HÉBRAL,
Claude MOUCHARD,
Jean-Pierre QUÉREILHAC,
Michel MARTY ;

Deux élus locaux autres que les conseillers généraux :

- Monsieur Philippe FRANÇOIS, adjoint au Maire de Montauban délégué à l'urbanisme,
- Monsieur Francis LABRUYÈRE, Maire de Villemade, Président de l'Association des maires de Tarn- et-Garonne.

Un représentant du monde de l'insertion :

- Monsieur Michel JALLUT, Président des Restaurants du coeur.

Les cinq personnalités qualifiées suivantes :

- Monsieur Yvon COLLIN, Président du Pact Arim de Tarn-et-Garonne,
 - Monsieur Paul COURONNE, Président de la Caisse Locale du Crédit Agricole de Montauban,
 - Madame Catherine PUJOL, représentante de l'ADIL,
 - Monsieur Thierry DEVILLE, représentant de la Caisse d'Epargne,
 - Monsieur Robert DESCAZEAUX, Président du Syndicat Départemental d' Energie.
- Prend acte des désignations opérées par chaque organisme pour les représentants des institutions, à savoir :
- Monsieur Gabriel BONNAND-ADIDA représentant du syndicat FO,
 - Monsieur Jean-Claude GROC, représentant du syndicat CGT,
 - Monsieur Maurice PAOLPI, représentant de la CAF,
 - Monsieur Jean-Louis CHASTANG, représentant du CIL,
 - Monsieur Xavier RENIER, représentant de l'UDAF.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de M. Gonzalez, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

Le Président,